

PLPDMA

Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

DÉFINITION

Le PLPDMA (Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) est une feuille de route avec pour objectif de diminuer la quantité de déchets produits sur un territoire et d'atteindre la réduction de 15% de la production de déchets ménagers et assimilés (DMA) entre 2010 et 2030, fixée par la loi AGEC de 2020. Le PLPDMA est propre à chaque collectivité. Il s'applique aux déchets produits par les ménages et par les petites entreprises pris en charge par la collectivité (DMA) : sacs noirs, sacs jaunes, verres, apports en déchèteries intercommunales... Il recense des actions permettant de produire moins de déchets en consommant autrement ou en modifiant quelques aspects pratiques dans nos gestes du quotidien.

Son adoption définitive par la collectivité est soumise, au préalable, à une consultation du public. Nous vous invitons donc à prendre connaissance des actions proposées et de nous faire part de vos remarques ou suggestions en envoyant un mail à gestion-dechets@cc-mdl.fr ou un courrier à « CCMDL, Service Gestion des déchets, 790 Allée de Pluvy – 69590 POMEYS

La période de consultation est ouverte du **11 juillet au 11 août** et vous aurez accès au document en suivant ce lien.

Et n'oubliez pas que le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

PERFORMANCES DE COLLECTE EN 2018 :

Chaque habitant des Monts du Lyonnais produit en moyenne 533 kg de déchets par an : ce sont les DMA (Déchets Ménagers et Assimilés). Ces DMA sont composés de :

- 33% d'Ordures Ménagères et Résiduelles OMR (les sacs noirs)
- 12 % de Collecte sélectives (sacs jaunes et verre)
- 55% d'apport en déchetterie et déchets occasionnels.

COMPOSITION MOYENNE DES OMR EN 2018 :

- 30% de déchets compostables dont 8% de gaspillage alimentaire
- 16,5% de plastiques
- 16 % de textiles sanitaires
- 6% de papiers
- 4,5 % de cartons
- 4,4% de verre
- 4 % de métaux
- 4% de combustibles
- 3% de textiles, chaussures, maroquinerie
- 12.6% autres

→ 80% du contenu des sacs noir pourrait être détourné et valorisé (compostage, tri, réemploi...). Les déchets organiques et compostable sont une cible prioritaire.

ENJEUX

Enjeu environnemental : La collecte et le traitement des déchets ont un impact environnemental, réduire la quantité de déchets est donc un des axes à privilégier.

Enjeu réglementaire : La collectivité doit respecter les objectifs de réduction de la production de déchets fixés par les lois AGEC et TECV.

Enjeu financier : La montant de la redevance due par les habitants est fonction des quantités de déchets produits (collecte et le traitement). En forte augmentation du fait de la hausse des prix des carburants et de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes), une réduction des quantités permettra une action positive sur son montant.

OBJECTIFS PRINCIPAUX

Les objectifs à horizon 2027 sont de donc de diminuer les quantités de déchets :

- 57 kg/hab/an de DMA (tous déchets confondus)
- 20 kg/hab/an d'OMR (sacs noirs)
- 43 kg/hab/an d'apport en déchèterie

COMMUNIQUER AUPRÈS DU GRAND PUBLIC SUR LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

OBJECTIFS

- Renforcer la communication de proximité en rencontrant les foyers un par un
- Augmenter le niveau de connaissances des gestes de prévention des déchets.
- Encourager le passage à l'acte en mettant en évidence les bénéfices issus du changement de comportement.
- Communiquer sur les enjeux financiers pour la collectivité
- Renforcer la communication sur les points de collecte

OBJECTIFS ANNUELS	Nombre par an
Présentation d'un stand aux évènements locaux	12
Rédaction d'articles dans la presse locale	4
Publication sur le site internet et réseaux sociaux	12

MISE EN ŒUVRE

Articles de presse locale : Rédaction d'articles et publication dans des bulletins et magazines locaux (1 article par trimestre)

Site et réseaux sociaux :

- Création et mise à jour de contenu sur le site internet de la CCMDL
- Publication 1 fois/mois d'un post dédié à un sujet de prévention sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, site internet)

Stand événementiel : Crédation d'un stand de prévention composé de panneaux/bâches d'informations, chariots comparatifs mini et maxi déchets, composteur, lots de prévention, roue de la prévention des déchets etc. Possibilité de prêter aux communes et associations

SENSIBILISATION DES SCOLAIRES

OBJECTIFS

- Action existante à poursuivre pour sensibiliser le maximum d'élèves à la prévention
- Appuyer les actions développées en parallèle dans les cantines sur le gaspillage alimentaire et le compostage en établissement.
- Recruter des éco-délégués pour travailler sur ces sujets durant toute l'année scolaire
- Rencontrer les Espaces jeunes et former des animateurs

Cible annuelle	n	n+1	n+2	n+3	n+4	n+5
Nb interventions dans les écoles	32	48	32	16	16	16
Nb élèves sensibilisés	960	1 440	960	480	480	480

MISE EN ŒUVRE

- Réalisation des interventions en cohérence avec les projets développés par l'établissement (gaspillage alimentaire, compostage...), par un prestataire et/ou par animateur(trice) CCMDL.
- Créer des partenariats avec les équipes pédagogiques, les directions d'établissements, les Espaces jeunes

SUIVI DES REDEVABLES ET RÉVISION DE LA GRILLE TARIFAIRES DE LA REOM AU VOLUME POUR LES PROFESSIONNELS

OBJECTIFS

- Meilleure suivi de l'évolution du nombre de redevables en lien avec les communes
- Meilleur suivi de la distribution des sacs
- Adéquation entre la production réelle de déchets et les tarifs payés par les professionnels : redevance au volume pour les professionnels en réflexion

ETAPES DE MISE EN ŒUVRE

- Acquisition d'un nouveau logiciel de REOM et de contrôle d'accès (en cours)
- Mise en place d'une procédure formalisée avec les communes pour le suivi des redevables (retours des distributions de sacs jaunes)
- Identifier des référents techniques au sein de chaque commune pour le suivi
- Echanges avec les communes pour avoir un suivi des arrivées et départs et mettre à jour de la liste des redevables
- Mise en place d'un fichier de suivi de la distribution des sacs avec justification des demandes en fonction du nombre de foyers par commune
- Réflexion en cours à la redevance au volume pour les professionnels

ACCOMPAGNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DANS LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

OBJECTIFS

- Sensibiliser les élèves des établissements scolaires : action existante à renforcer
- Accompagner les écoles dans la réalisation d'un diagnostic du GA et la mise en place d'un plan d'actions
- Réduire de 20% le GA

Cible annuelle	n	n+1	n+2	n+3	n+4	n+5
Nb d'établissements accompagnés				5 écoles par an		
Nb de personnes sensibilisées				960 élèves sensibilisés par an		

ETAPES DE MISE EN ŒUVRE

- Etats des lieux de l'organisation du restaurant scolaire
- Campagne de pesées sur 4 jours avec fourniture par la CCMDL de matériel de tri et de pesée.
- Proposition d'actions en fonction des résultats de l'état des lieux et des spécificités de chaque établissement
- Choix par les agents et responsables restauration des actions à mettre en œuvre
- Campagne de pesées bilan sur 4 jour pour évaluer l'efficacité du plan d'actions
- Evaluation de la satisfaction des convives et agents
- Identification des freins rencontrés et des mesures correctives à apporter

DÉVELOPPER LES SITES DE COMPOSTAGE PARTAGÉ ET EN ÉTABLISSEMENT

OBJECTIFS

- Développer la pratique du compostage partagé en pied d'immeuble et de quartier et sensibiliser les habitants desservis
- Cibler en priorité les centres-bourgs des villages
- Accompagner la pratique du compostage en établissement au sein des restaurants collectifs

Cible annuelle	n	n+1	n+2	n+3	n+4	n+5
Nb de composteurs partagés à déployer	18 sites par an					
Nb de composteurs en établissement à déployer	5 sites par an					

ETAPES DE MISE EN ŒUVRE

- Réunions avec les services urbanismes des communes, les bailleurs et syndics
- Identification des sites potentiels
- Recrutement de référents de sites bénévoles
- Installation des 135 sites de compostage partagé et distribution des 657 bio-seaux distribués aux établissements et foyers participants
- Formation des référents
- Animation d'un réseau de référents
- Structuration de la filière d'apport de structurants
- Pesées des quantités détournées

REFORCER LA PRATIQUE DU BROYAGE DES DÉCHETS VERTS

OBJECTIFS

- Sensibiliser au broyage des déchets verts
- Diminuer les tonnages de déchets verts collectés en déchèterie
- Favoriser les pratiques de jardinage au naturel
- S'appuyer sur des plateformes existantes sur des communes
- Poursuivre le financement des broyeurs individuels

Programmation annuelle	n	n+1	n+2	n+3	n+4	n+5
Nb d'opérations sur placette communale	14 par an (2 sessions par mois, 7 mois par an)					
Nb de participants	20 foyers par session soit 280 foyers par an					
Nb locations broyeur individuel	50	75	100	100	100	100

ETAPES DE MISE EN ŒUVRE

- Prévision des dates et lieux des opérations de broyage sur placette (14 opérations étalées de mars à novembre)
- Echanges avec les communes
- Achats des broyeurs électriques
- Communiquer sur les actions
- Présence de 2 agents pour le broyage sur placette
- Possibilité pour les usagers de récupérer le broyat
- Gestion des demandes de location de broyeurs
- Formation des usagers aux bonnes pratiques

DISTRIBUER DES AUTOCOLLANTS « STOP PUB »

OBJECTIFS

- Déployer le dispositif auprès des foyers non équipés
- Réduire les quantités d'imprimés non sollicités produits par habitant

Cible annuelle	n	n+1	n+2	n+3	n+4	n+5
% boîtes aux lettres équipées	45 %	47 %	49 %	50 %	51 %	52 %
Baisse des imprimés non sollicités (tonnes/an)	3,10	1,55	1,55	0,78	0,78	0,78

ETAPES DE MISE EN ŒUVRE

- Relance des partenaires de distribution
- Réflexion pour cibler les nouveaux arrivants
- Impression des autocollants et distribution de plus de 1 500 autocollants
- Relance des partenaires de distribution
- Réflexion pour cibler les nouveaux arrivants
- Impression des autocollants et distribution

ACCOMPAGNER LES RESTAURANTS ET LES TRAITEURS VERS LA GESTION DE LEUR BIODECHET

OBJECTIFS

- Accompagner les acteurs locaux et notamment les restaurants et les traiteurs vers la gestion des biodéchets.
- Valoriser les biodéchets

ETAPES DE MISE EN ŒUVRE

- Recenser les professionnels concernés
- Leur présenter les filières existantes sur les Monts du Lyonnais pour la valorisation des biodéchets.

ACTION N°9

PROMOUVOIR LA VENTE EN VRAC

OBJECTIFS

- Communiquer sur l'achat de produits en vrac auprès du grand public
- Accompagner les commerces locaux dans le développement de cette offre

Cible annuelle	n	n+1	n+2	n+3	n+4	n+5
Nb de commerces locaux rencontrés	2	5	5	2	2	2
Nb d'animations grand public organisées dans les GMS	3	0	3	0	3	0
Nb de personnes sensibilisées	225	0	225	0	225	0

ETAPES DE MISE EN ŒUVRE

- Identification des cibles avec les chambres consulaires
- Courrier aux commerces locaux pour leur proposer une rencontre
- Création des supports de communication et des animations
- Organisation des animations dans les grandes et moyennes surfaces volontaires
- Rencontres des commerces locaux et producteurs

ACTION N°10

SENSIBILISATION DES PROFESSIONNELS À LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

OBJECTIFS

- Evaluer les pratiques des professionnels et connaître leurs besoins
- Sensibiliser entre 5 et 10 % des entreprises du territoire via des séances d'information
- Travailler en partenariat avec les chambres consulaires
- Promouvoir les acteurs de la réparation

Cible annuelle	n	n+1	n+2	n+3	n+4	n+5
Nb entreprises sensibilisées	30	45	60	45	30	30
Nb séances d'information	2	3	4	3	2	2

ETAPES DE MISE EN ŒUVRE

- Identification de la cible (types d'entreprises)
- Communication auprès des entreprises ciblées, en lien avec chambres consulaires
- Préparation des supports et des thèmes à aborder
- Diffusion des outils de diagnostic OPTIGEDE
- Explication des actions de prévention à mettre en place en fonction des résultats du diagnostic

ORIENTER LES PROFESSIONNELS VERS LA DÉCHÈTERIE PROFESSIONNELLE

OBJECTIFS

- Informer les professionnels de l'existence de la déchèterie professionnelle et limiter leurs accès sur les 2 déchèteries publiques
- Mettre en place un contrôle d'accès (en cours pour 2023)
- Diminuer les tonnages collectés

Cible annuelle	n	n+1	n+2	n+3	n+4	n+5
Nb de courriers envoyés aux pros						
	500 courriers envoyés la 1 ^{ère} année aux plus gros producteurs, puis 500 courriers envoyés l'année suivante à des plus petits producteurs					
Diminution tonnages collectés	-10%	-12%	-14%	-16%	-18%	-20%

ETAPES DE MISE EN ŒUVRE

- Identification des professionnels concernés
- Préparation d'un courrier d'information aux gros producteurs
- Lancement des marchés pour le contrôle d'accès
- Envoi du courrier d'information aux professionnels concernés
- Mise en place du contrôle d'accès et refus des professionnels en entrée de déchèterie (règle selon la catégorie du véhicule)